



**Procès verbal de la réunion
Comité Syndical du 06 SEPTEMBRE 2018
20h30 à Dampierre sur Moivre**

Date de convocation : 14/08/2018

Délibération pour adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le Président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le CDG54).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel, et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la Protection des Données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Après en avoir délibéré le conseil,

Autorise le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG54.

Autorise le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

Autorise le Président à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Délibération pour bornage du terrain de la déchèterie de COURTISOLS

Le Président informe le Comité syndical de la nécessité d'effectuer le bornage du terrain mis à disposition par la commune de Courtisols pour y installer la nouvelle déchetterie.

Il précise que les frais de géomètre seront pris en charge par le SYMSEM.

Après en avoir délibéré, le comité syndical donne son accord.

Délibération pour augmentation des heures de la secrétaire du SYMSEM

Le Président informe le Comité syndical de l'augmentation de la charge de travail induite par le nouveau marché de collecte des OM et la préparation de la mise en place de la redevance incitative. Il souhaite que le temps de travail du poste de secrétaire, occupé par Madame ROMIEU Laurence, actuellement de 28 heures par semaine soit fixé à 35 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de fixer à 35 heures par semaine le temps de travail du poste de secrétaire à compter du 1^{er} septembre 2018.

Délibération pour acquisition d'un broyeur et d'une remorque

Le Président propose au Comité syndical de faire l'acquisition d'un broyeur pour permettre de réduire le coût de l'élimination des déchets verts dans les déchèteries.

Il propose aussi, l'achat d'une remorque permettant de transporter les bennes à verre dans les communes et les palettes de sacs jaunes dans les différents points de diffusion

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne son accord à l'achat du broyeur et d'une remorque.

Délibération pour création de poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

Le Président propose au Comité syndical de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe, afin de pouvoir assurer la charge de travail supplémentaire induite par la mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne son accord à la création du poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe et de procéder au recrutement.

Point sur les travaux de la déchèterie de COURTISOLS

Le Président informe le conseil des problèmes rencontrés sur la déchèterie de Courtisols. La giration des véhicules avec remorque est particulièrement rendue difficile en présence de véhicules en stationnement au niveau des quais. Il apparaît que l'espace disponible est en largeur inférieur de 5 mètres à celui de la déchèterie de Suippes qui servait de modèle. Le bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre n'a pas signalé ce fait et ne semble pas avoir effectué une véritable étude de la giration des véhicules tant en haut de quais qu'en bas de quais pour les semi-remorques qui viennent récupérer les bennes pleines et apporter des bennes vides.

Par ailleurs il avait été demandé que les bennes à verre soient situées en bordure du terrain pour permettre leur enlèvement sans pénétrer dans la déchèterie, Cette demande n'a pas été respectée.

Le Président demande l'autorisation de consulter un avocat pour définir les responsabilités et les recours possibles.

Le comité syndical donne son accord.

Déchèterie de Pogny

Le Président informe le Comité syndical que le Secrétaire Général de la Préfecture est venu sur le terrain en mai et que nous sommes toujours en attente de sa décision sur la possibilité de réaménager la déchèterie qui se trouve en zone rouge du PPRI.

Il précise que lors de cette réunion, le secrétaire général avait évoqué la possibilité de réaliser une déchetterie laissant le passage de l'eau, déchetterie métallique par exemple.

Une subvention au titre de la DETR a été accordé sous réserve que les travaux puissent être réalisés.

Une nouvelle audience a été demandé au Secrétaire Général de la Préfecture.

Point sur la rencontre avec l'entreprise de Broyage de l'Argonne

Le Président informe le Comité syndical que l'entreprise Argonne Bois s'est proposé afin de faire du broyage dans certaines déchèteries et de récupérer du bois.

Le Président demande au Comité syndical l'autorisation de passer une convention avec eux, dans le cas où les résultats des tests seraient concluants.

Le conseil donne son accord.

Réunions publiques

Le Président informe le comité syndical que plusieurs réunions destinées à l'ensemble des élus des conseils municipaux seront programmées d'ici la fin de l'année 2018 sur l'ensemble du territoire du SYMSEM pour expliquer la distribution des bacs et la mise en place de la redevance incitative. Les dates ne sont, pas encore fixées.

Ces réunions devraient permettre la mise en place de relais locaux pour l'information des habitants qui seront aussi destinataires de documents papiers lors de cette opération de distribution des bacs par l'entreprise VIACOL.

Point sur le ramassage des sacs jaunes

Le Président informe le comité syndical sur les différents problèmes rencontrés avec les bacs :

- Des bacs à couvercle jaune servent de bacs à ordures ménagères ;
- Des habitants laissant en permanence leurs bacs devant leur maison (les services de collecte ne peuvent pas savoir si le bac contient des OM ou du tri)
- Des habitants mettant dans le fond des bacs jaunes, des ordures ménagères puis rajoute des sacs jaunes.

Pour résoudre ces difficultés et éviter il apparaît que la seule solution valable soit de ne collecter le tri qu'en sacs jaunes fournis gratuitement et de réserver les bacs aux OM.

Le Conseil syndical donne son accord à cette solution qui sera intégrée au règlement.

Cartes accès déchèterie

Le Président informe le comité syndical que lors de la distribution des bacs, il y aura en même temps la distribution de carte d'accès aux déchèteries. Elles ne seront pas nominatives mais pucées afin de permettre l'identification des apporteurs.

Distribution des bacs

Le Président présente au Comité syndical le déroulement de la distribution des bacs.

Il informe le Comité syndical de la rencontre de la veille avec Ecodéchet et Viacol pour la mise au point de la distribution des bacs prévue à partir du mois d'octobre et jusqu'au 15 décembre en raison du nombre important de bacs à distribuer. démarrage avec une équipe sur le secteur rural de l'Argonne, puis deux équipes sur le reste du territoire.

Départ et remplacement de Bérénice PAROTY BLARD

Le Président informe le Comité syndical du départ en disponibilité pour deux ans de Bérénice PAROTY BLARD. des démarches sont en cours pour un recrutement afin d'assurer son remplacement.

Régie

Le Président demande au conseil la possibilité de créer une régie de recette en raison de la vente des composteurs, des bio-sceaux, des outils mélangeurs dont les acheteurs payent parfois avec des chèques adressés au syndicat.

Le Comité syndical donne son accord.

Le Président